

Activités périscolaires & extrascolaires les 5 étapes

1

Inscription administrative sur l'espace famille

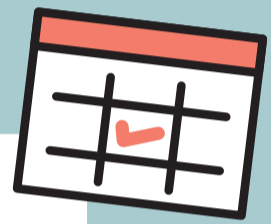
L'inscription est automatique pour les activités périscolaires et l'accueil de loisirs du mercredi. Pour l'accueil de loisirs des vacances scolaires et les séjours enfant, il faut s'inscrire sur une période donnée, quelques semaines avant.



2

Réservation

Pour que l'enfant participe aux activités, il est nécessaire de procéder à une réservation en ligne la veille avant midi pour le périscolaire et le dimanche précédent pour l'accueil de loisirs du mercredi.



3

Activité

L'enfant participe à l'activité périscolaire ou extrascolaire pour laquelle il est inscrit. Sa présence est comptabilisée pour ensuite être facturée.



4

Facturation

La facture est mise en ligne en début de mois sur l'espace famille. Elle comptabilise les activités consommées le mois dernier (et celles non annulées s'il y en a) sur la base du quotient familial et des tarifs définis, majorés en cas de participation à une activité non réservée. Pour ne pas être facturé en cas d'absence, un justificatif est requis.



5

Paiement

À réception de la facture, le délai de règlement est de 10 jours. Trois moyens de paiement sont proposés : le prélèvement automatique (conseillé), la carte bancaire en ligne, en mairie par chèque, espèce, carte bancaire, bons Caf, etc.

